



Le 07 novembre 2018

INFORMATIONS MUNICIPALES

MOUVEMENTS DE TERRAIN :

Suite au dossier établi par la mairie en début d'année, la commune a été reconnue sinistrée

UNIQUEMENT POUR LES INONDATIONS ET COULEES DE BOUE DU 15 JUILLET 2018 AU 16 JUILLET 2018,

par arrêté interministériel du 04 octobre 2018, publié au journal officiel **du 3 novembre 2018**, sachant que la mairie a été avisée le 6 novembre.

Les personnes ayant constaté des dégâts sur leurs biens disposent de **10 jours à compter de cette date** pour contacter leur assureur.

Il est donc inutile de revenir vers le secrétariat de mairie.

CEREMONIES DU 11 NOVEMBRE

Une cérémonie à l'occasion du 100^{ième} anniversaire de l'armistice du 11 novembre 1918 sera célébrée au monument aux morts de la commune le 11 novembre 2018 à 12 heures.

La population y est cordialement invitée.

Sincères salutations

Le Maire,

Gérard CAPBLANQUET